

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
22 AOÛT 2022 À 17 h
SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE
3, chemin de Hatley

Présences :

Patricia Sévigny, présidente et conseillère
Benoît Bouthillette, conseiller, présent en visioconférence
Jean-Pierre Charuest, maire
Danny Roy, résident
Nicole Couture, résidente
Clément Vaillancourt, résident

Absences :

Mélanie Éliane Marcoux, résidente

Madame Caroline Adam, inspectrice du bâtiment et de l'environnement par intérim agit à titre de secrétaire du CCU.

1.0 Ouverture de la réunion par la présidente du CCU.

À 17h05 ayant constaté le quorum, madame Patricia Sévigny, présidente du CCU ouvre la réunion.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec la modification suivante :

- Ajustement de la numérotation des sujets à l'ordre du jour.

Proposé par : Clément Vaillancourt

3.0 Dépôt de procès-verbal de la réunion du 18 juillet

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

Proposé par : Nicole Couture

4.0 Suivi des rencontres antérieures

Mme Adam explique :

- Le suivi de la demande de PIIA du 6465, route Louis-S.-St-Laurent.
- Le cheminement du dossier du 17, chemin Cochrane.

Mme Sévigny avise les membres que la réflexion des membres du conseil en lien avec le dossier du patrimoine suit son cours.

5.0 Demande de permis dans le cadre du PIIA

5.1. Démolition du bâtiment principal et des bâtiments accessoires sis au 54, chemin Hatley – zone H-12.

Ce projet est assujéti au chapitre 6 du PIIA- Noyau villageois et Hameau

Objet de la demande :

- Demande de permis pour la démolition du bâtiment principal et de tous les bâtiments accessoires présents sur la propriété.

Mme Adam explique la demande en fonction de la réglementation d'urbanisme et répond aux questions des membres du CCU.

À la suite de l'analyse du dossier et après discussion des membres, le CCU décide de reporter sa recommandation à une prochaine rencontre, car la demande est considérée comme étant incomplète.

6.0 Demande de dérogation mineure

Aucune

7.0 Dossiers en lien avec la réglementation d'urbanisme

7.1. Les résidences de tourisme et les nouvelles dispositions de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* et son règlement.

Madame Adam résume la situation des résidences de tourisme à travers le territoire municipal et des obligations de la loi provinciale portant sur l'hébergement touristique en vertu de ce type d'hébergement et de l'hébergement de type « Établissement de résidence principale ». Il est proposé deux options pour améliorer la gestion permettant de répondre aux exigences provinciales et aux préoccupations des citoyens :

- 1- Une modification du Règlement de zonage n° 2020-166 afin de confirmer les endroits où ces hébergements sont permis ou non et vérifier les possibilités d'ajouter des dispositions visant à mieux encadrer cette activité lorsqu'autorisée;

2- Une modification au Règlement sur les usages conditionnels n° 2020-173 visant à permettre ces types d'hébergement dans certains secteurs de la Municipalité en vertu de critères améliorant l'insertion de cet usage dans son milieu.

À la suite de plusieurs échanges sur le sujet, les membres du CCU souhaitent demander au conseil municipal :

- 1- Que le CCU puisse avoir le mandat de vérifier les secteurs sur le territoire où l'ajout de ces types d'hébergements pourraient être autorisés;
- 2- Que le CCU puisse avoir le mandat de réfléchir et de proposer divers critères à intégrer dans le règlement d'usage conditionnels visant à permettre ces usages dans les différents milieux de manière qu'ils occasionnent le moins de nuisances possible pour le voisinage.

7.2. Retour sur la vérification des dispositions réglementaires du Règlement n° 2015-132 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour constater si cela correspond aux besoins et attentes de Compton.

Madame Adam précise que des suivis et vérifications doivent être réalisés afin de compléter ce dossier. Il sera traité lors d'une autre rencontre.

8.0 Varia

Afin de pouvoir poursuivre la réflexion sur le mouvement de Vanlife et les possibilités d'autorisations de cette activité avec ou sans conditions ou de refus sur le territoire, ce sujet sera inséré au point 7 précédent pour les prochaines réunions.

Aucun

9.0 Prochaine rencontre et levée de la réunion

La prochaine rencontre aura lieu le **lundi 19 septembre à 17 h.**

Ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 19h13.

Patricia Sévigny
Présidente du CCU

Caroline Adam
Secrétaire du comité par intérim